CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2020

Dans ce procès-verbal, l'utilisation du genre masculin est purement formelle et indique aussi bien le genre féminin que masculin (par exemple, pour le mot "conseiller").

Présidence : M. Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20h16 et remercie les conseillers communaux pour leur présence. Il souhaite la bienvenue au syndic, aux municipaux, à la secrétaire municipale ainsi qu'à la boursière.

En raison de la situation liée à la pandémie de Covid-19, le président rappelle qu'il est important de respecter les mesures sanitaires mises en place. Il explique que c'est également pour cette raison que la configuration de la salle est un peu différente que d'habitude. Dans ce cadre, le président demande aux conseillers d'attendre que l'huissier ait eu le temps de désinfecter le micro avant de prendre la parole.

Le président souhaite savoir si des modifications de l'ordre du jour sont demandées. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est suivi tel que prévu :

Ordre du jour

- 1. Appel
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2020
- 3. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions
- 4. Nomination du bureau
- 5. Rapport de l'année 2019
- 6. Comptes 2019
- 7. Arrêté d'imposition pour l'année 2021
- 8. Remplacement du véhicule communal
- 9. Apport de matériaux terreux sur la parcelle communale agricole n° 82
- 10. Changement de système informatique
- 11. Propositions individuelles
- 12. Divers

1. Appel

35 conseillers ont été convoqués. 32 sont présents et 3 sont excusés.

Le quorum est atteint et le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2020

Décision : Le procès-verbal de la séance du 25 février 2020 est approuvé à l'unanimité. Le président remercie l'auteure du procès-verbal.

3. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions

M. Thierry Salzmann, syndic, explique que la butte de tir (butte pare-balles) du stand de tir va devoir être assainie, notamment en raison du plomb qui s'y trouve. Cette butte appartient à la commune. La Confédération va prochainement exiger l'assainissement de toutes les buttes de tir. A ce titre, elle alloue une subvention, limitée dans le temps. Pour cette raison, un préavis municipal sera rédigé pour la prochaine séance du Conseil communal du mois de décembre.

M. Thierry Salzmann informe que la préposée au stationnement de la commune, Mme Lisa Salzmann, a démissionné récemment. Afin d'effectuer cette tâche, il est nécessaire d'être assermenté et de suivre un cours. Ce cours a lieu deux fois par année et la prochaine date est fixée au mois d'octobre. Le délai pour trouver une nouvelle personne est court. La Municipalité a déjà une personne intéressée mais demande si un conseiller serait intéressé à reprendre cette fonction. En cas d'intérêt, se manifester au plus tard la semaine prochaine. Mme Nicole Oulevay demande s'il y a une seule personne assermentée dans le village. Le syndic répond qu'il y a deux personnes assermentées dans le village étant donné qu'il est lui-même également assermenté pour effectuer cette tâche. Mme Nicole Oulevay demande si un des deux postes pourrait être attribué à un des employés communaux pour le contrôle du stationnement dans le village et l'autre poste à une personne qui s'occuperait du stationnement au restoroute. M. Thierry Salzmann répond que l'idée de la Municipalité est de trouver une personne qui s'occupera du village et du restoroute et précise que la personne qui est intéressée serait en mesure d'assumer cela.

M. Jérôme Harmel, municipal, a une communication concernant l'église. Le décompte final des coûts liés à l'incendie du mois de septembre 2019 a pu être établi. La totalité des frais, correspondant à un montant de CHF 140'456.-, a été prise en charge par l'ECA. L'isolation de l'église répond maintenant aux normes actuelles. A ce titre, M. Jérôme Harmel espère que les frais de chauffage pourront être un peu réduits et ceci malgré l'ancienneté du bâtiment.

Mme Mélanie Crausaz, municipale, prend la parole au sujet du bâtiment des Pies. Deux appartements protégés sont à nouveau libres. Des annonces ont été publiées dans les journaux de L'Omnibus, La Région et Clin d'œil. L'information a également circulé dans les CMS et la Municipalité est en collaboration avec le BRIO qui est un service du CMS d'Yverdon.

Mme Mélanie Crausaz informe également au sujet de la dédite financière et de la sortie de la commune de l'AJOVAL. Une soirée de discussion était planifiée le 7 avril avec l'AJOVAL et toutes les communes faisant partie de ce réseau. En raison de la crise sanitaire, cette soirée a été repoussée au 7 octobre 2020. La dédite financière sera rediscutée à ce moment. En attendant, tout est resté en suspens.

Suite à diverses interrogations de conseillers, le président souhaite rappeler certains points concernant le fonctionnement des commissions. Les commissions sont nommées par le bureau. sur demande de la Municipalité. Les commissions sont composées de trois membres au moins et d'un suppléant. Selon le règlement du Conseil communal, le premier nommé de la commission est celui qui convoque et est, en principe, le rapporteur de la commission (président). Le dernier nommé est le suppléant. Il est de la responsabilité du président de la commission d'être en possession du décompte d'heures des différents membres afin de pouvoir les transmettre à la secrétaire du Conseil communal. Le président rappelle aussi que les rapports des commissions doivent être déposés sur le bureau du Conseil au moins 48 heures avant la séance. Cela signifie que le fait de faire parvenir le rapport à l'administration communale pour mise en ligne sur le site internet de la commune est une bonne chose mais cela n'est pas conforme au règlement. En plus, il est nécessaire de remettre le rapport au président 48 heures avant la prochaine séance du Conseil. Suite à une intervention lors du dernier Conseil, le président souhaite encore préciser que l'état nominatif est désormais en ligne sur le site internet de la commune est celui-ci sera remis à jour en fonction des nouvelles nominations. Suite à une autre intervention lors du dernier Conseil, le président confirme que les décisions prises, et qui sont sujettes à referendum, sont bien publiées dans les 3 jours qui suivent la séance du Conseil au pilier public et sur le site de la commune, dans l'onglet du Conseil. Certaines décisions ne peuvent pas être soumises à referendum (par exemple, les nominations et élections, l'organisation et le fonctionnement du Conseil, le budget, la gestion et les comptes, les emprunts et les dépenses liées ainsi que les décisions qui maintiennent l'état des choses existantes).

4. Nomination du bureau

Le président rappelle que, conformément à l'article 11 du règlement du Conseil communal, le bureau doit être nommé chaque année. Compte tenu de la situation sanitaire, la préfecture a exceptionnellement autorisé le report de la nomination du bureau au mois de septembre alors qu'elle est habituellement prévue avant fin juin.

Mme Géraldine Carel, 1ère vice-présidente, procède à la nomination du président conformément à l'article 12 du règlement du Conseil communal.

Election du président

M. Norbert Oulevay est le seul candidat. Election tacite. Validité : 1 année.

Le président passe à l'élection du 1er vice-président.

Election du 1er vice-président

Mme Géraldine Carel est la seule candidate. Election tacite. Validité : 1 année.

Election du 2^{ème} vice-président

M. Joaquim Vez est le seul candidat. Election tacite. Validité : 1 année.

Election de 2 scrutateurs

MM. Dominique Job et Dominique Delay sont les seuls candidats. Election tacite. Validité : 1 année.

Election de 2 scrutateurs suppléants

Mme Claire Salzmann et M. Joris Carel sont les seuls candidats. Election tacite. Validité : 1 année.

5. Rapport de l'année 2019

Le préavis municipal, le rapport ainsi que le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Alberto De Pascali pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Joaquim Vez a une question concernant la création d'une place pour accueillir les gens du voyage (voir rapport de gestion 2019, page 23, point 7 "Domaines – Parcs et promenades – Forêts – Voiries – Cimetière", espaces verts). Il demande si cela est définitif. M. Pascal Agassis, municipal, répond que oui. Une solution a été cherchée afin d'éviter la venue sauvage des gens du voyage sur le parking du FC Bavois. La solution d'une zone proche de l'ancienne déchetterie a été trouvée. Cette place est adaptée car à l'écart du village et à l'écart des jets de pierres depuis le pont. Une location est encaissée par la commune pour l'eau. Une somme entre CHF 10.- à CHF 15.- est perçue par jour, par caravane. Les ordures sont prises en charge par la commune.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Décision : le Conseil communal décide d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2019 à l'unanimité.

Décision : le Conseil communal décide de décharger la commission de gestion et finances de son mandat à l'unanimité.

6. Comptes 2019

Le préavis municipal, le rapport de la fiduciaire ainsi que le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Alberto De Pascali pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Joaquim Vez a une question concernant le point 81 "Service des eaux" et plus précisément le compte 810.3813.00 "Attribution financement spéciaux / eau". Il relève que CHF 87'940.- avaient été budgétisés alors que CHF 18'907.59 figurent dans la colonne des charges. Il aimerait connaître la raison de cette importante différence. M. Thierry Salzmann explique que la différence entre le budget et les comptes est due au fait qu'il y a eu plus de travaux et plus de charges que prévu. Par conséquent, le montant relié au compte "Attribution financement spéciaux / eau" est moins élevé que le montant initialement budgétisé.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Décision : le Conseil communal décide d'approuver les comptes de l'exercice 2019 et d'en décharger la Municipalité à l'unanimité.

Décision : le Conseil communal décide de décharger la commission de gestion et finances de son mandat à l'unanimité.

7. Arrêté d'imposition pour l'année 2021

Le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Alberto De Pascali pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport.

Avant d'ouvrir la discussion, le président informe qu'un amendement a été reçu. Bien que cet amendement ait été mis en ligne, le président demande à son auteur d'en faire la lecture.

M. Cédric Martin dépose un amendement concernant l'article premier, chiffre 9 « Impôt sur les chiens » de l'Arrêté d'imposition. Il relève que des propriétaires ne ramassent pas les excréments de leurs chiens. Cela pose problème pour le bétail et engendre du travail supplémentaire pour les employés communaux. Pour ces raisons, M. Cédric Martin propose de passer l'impôt de CHF 60.- à CHF 120.- par chien.

Le président remercie M. Cédric Martin pour la lecture de son amendement et ouvre la discussion.

- M. Thierry Salzmann explique que la Municipalité est contre cet amendement car cela risque de déresponsabiliser les propriétaires de chiens.
- M. Daniel Schwab intervient pour dire qu'il doute que le fait d'augmenter l'impôt sur les chiens améliorera la situation. Par contre, il souhaite relever que beaucoup de propriétaires de chiens sont des personnes âgées et que ces dernières ne pourront pas se permettre une telle augmentation.
- M. Alberto De Pascali prend la parole pour dire que si l'objectif est de changer le comportement de certaines personnes, il serait peut-être préférable d'amender ces personnes lorsqu'elles sont prises sur le fait, plutôt que d'augmenter les impôts de tous les propriétaires de chiens.
- M. Jean-Michel Viquerat abonde dans le sens de M. Alberto De Pascali et trouve aussi qu'il serait préférable d'amender les propriétaires irrespectueux plutôt que d'augmenter cet impôt de manière généralisée.

Mme Maryline Pantet propose de faire plus de prévention/sensibilisation en insérant régulièrement des messages dans le bulletin communal, en apposant des pancartes dans le village ou en augmentant le nombre de poubelles à disposition plutôt que de favoriser la répression.

- M. Steven Oulevay demande si la personne assermentée pour le stationnement pourrait s'occuper d'amender les propriétaires de chiens pris sur le fait. Deuxièmement, il relève que la pose de poubelles supplémentaires ainsi que le temps consacré au ramassage de celles-ci de la part des employés communaux auraient un coût pour la collectivité.
- M. Thierry Salzmann répond qu'il n'est pas certain que la personne assermentée pour le stationnement puisse s'occuper de l'amendement des propriétaires de chiens. A son avis, cette personne peut uniquement s'occuper des problèmes de circulation.
- M. Adrien Saugy exprime qu'il serait favorable à faire de la prévention mais relève aussi que cela a un coût. Comme mentionné par M. Cédric Martin, la taxe pour les chiens est basse à Bavois, en comparaison avec d'autres communes. De ce fait, il souhaiterait aussi une augmentation de cet impôt afin de financer les coûts liés à la prévention.

M. Eric Pantet est favorable à une augmentation de cet impôt, mais plus raisonnable. Il propose de passer de CHF 60.- à CHF 90.- par chien et soumet, de ce fait, un 2ème amendement concernant l'article premier, chiffre 9 « Impôt sur les chiens ».

Mme Nicole Oulevay souhaite recentrer la discussion sur le taux d'imposition global de la commune. Elle relève qu'il s'agit plutôt d'une bonne année pour la commune étant donné que les chiffres sont passés du rouge au noir. Elle a constaté que des réserves et des amortissements financiers ont pu être faits. De plus, en se référant au préavis municipal n° 33/2020 portant sur les comptes, Mme Nicole Oulevay a pu prendre connaissance que 2019 était la dernière année où la commune devait financer l'AVASAD, ce qui représente un montant relativement important. Par conséquent et compte tenu également des discussions qui ont eu lieu l'année passée, elle demande si le taux d'imposition pourrait être abaissé pour l'année prochaine.

- M. Eric Pantet revient sur les propos de Mme Nicole Oulevay et rappelle qu'un abaissement du taux d'imposition avait effectivement été discuté l'année passée. Il se remémore le fait que l'Arrêté d'imposition avait finalement été accepté uniquement pour une année (contrairement au souhait de deux ans de la Municipalité) et ceci dans le but de pouvoir rediscuter du taux d'imposition pour l'année 2021. Par conséquent, il abonde dans le sens de Mme Nicole Oulevay et propose de faire passer le taux d'imposition de la commune de 73 à 72, représentant un amendement au préavis municipal.
- M. Thierry Salzmann souhaite apporter quelques précisions. Premièrement, pour répondre à Mme Nicole Oulevay, il souhaite indiquer que le report de charge de l'AVASAD est déjà effectif cette année. Ensuite, il informe qu'une augmentation des charges d'écolage sera à porter au budget de l'année prochaine, notamment en raison de l'augmentation du nombre d'enfants dans le village. Cela représente la première raison pour laquelle la Municipalité souhaite maintenir le taux d'imposition à 73. La deuxième raison est que la pandémie de Covid-19 aura indéniablement un impact sur la capacité contributive moyenne des contribuables l'année prochaine.
- M. Eric Pantet explique que le taux d'imposition de 73 avait été maintenu l'année passée malgré le fait que beaucoup de communes avaient baissé le leur. En voyant le résultat positif de cette année, il est d'avis que le taux maintenu à 73 était probablement un peu trop haut. Pour cette raison, il maintient son amendement afin que le taux d'imposition passe de 73 à 72.
- M. Joaquim Vez attire l'attention sur le fait que la vente du château est entrée dans l'équation du résultat positif de cette année et que cela ne se reproduira pas annuellement.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote en mettant en opposition les deux amendements concernant l'impôt sur les chiens.

Le président demande qui serait pour l'amendement de M. Cédric Martin qui consiste à faire passer l'impôt sur les chiens de CHF 60.- à CHF 120.- 14 pour / 11 contre / 6 abstentions

Le président demande qui serait pour l'amendement de M. Eric Pantet qui consiste à faire passer l'impôt sur les chiens de CHF 60.- à CHF 90.- 13 pour / 10 contre / 8 abstentions

Aucun des amendements ne récolte la majorité absolue. Le fond ne peut pas être modifié.

Le président passe au vote de l'amendement de M. Eric Pantet concernant le taux d'imposition. Cet amendement consiste à faire passer le taux d'imposition de 73 à 72 pour une année. 11 pour / 18 contre / 2 abstentions

L'amendement ne récolte pas la majorité absolue. Le fond ne peut pas être modifié.

Le président passe au vote de l'Arrêté d'imposition 2021 tel que présenté par la Municipalité.

Décision : l'Arrêté d'imposition pour l'année 2021 est accepté.

27 pour / 1 contre / 3 abstentions

Décision : la commission de gestion et de finance est déchargée de son mandat.

30 pour / 0 contre / 1 abstention

8. Remplacement du véhicule communal

Le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Alberto De Pascali pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport et donne la parole à M. Jean-Philippe Agassis pour la lecture de l'intégralité du rapport de la commission spécialement constituée à cet effet.

Le président remercie M. Jean-Philippe Agassis pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Joris Carel demande pourquoi un véhicule 4x4 est désormais nécessaire. M. Pascal Agassis explique que les employés communaux sont notamment amenés à effectuer des travaux en forêt. Jusqu'à présent, le véhicule communal n'était pas équipé d'une transmission intégrale et cela engendrait parfois des situations périlleuses. Cela est donc un avantage au niveau de la sécurité et cela s'avère également nécessaire lors des travaux de salage des routes en hiver.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Décision : le Conseil communal décide :

- d'accepter l'achat du véhicule avec ses options. 1 abstention
- de le financer par la trésorerie courante. 1 abstention
- de prévoir un amortissement comptable sur une durée de 5 ans. 1 abstention
- de décharger la commission de gestion et finances de son mandat à l'unanimité.
- de décharger la commision adhoc de son mandat à l'unanimité

9. Apport de matériaux terreux sur la parcelle communale agricole n° 82

Le préavis municipal ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Alberto de Pascali pour la lecture des conclusions de la commission gestion et finances.

Le président remercie M. Alberto de Pascali pour la lecture du rapport et donne la parole à M. Adrien Saugy pour la lecture de l'intégralité du rapport de la commission spécialement constituée à cet effet.

Le président remercie M. Adrien Saugy pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Pascal Agassis remercie les deux commissions et reprend les chiffres figurant dans le préavis municipal afin d'y apporter des explications. Il informe également que la Municipalité a été informée tardivement du fait que la société DynaEcoSol n'était pas en mesure de continuer les travaux avec le montant alloué à cet effet. M. Thierry Salzmann prend la parole pour expliquer que les améliorations foncières ont besoin d'un préavis validé avec un déficit réel pour entrer en matière, raison pour laquelle la Municipalité a procédé ainsi.

De cette manière, les améliorations foncières peuvent subventionner le 40% du préavis municipal. En complément, M. Thierry Salzmann ajoute également que les entrées correspondent à des locations vu que la commune est propriétaire du terrain.

M. Eric Pantet aimerait savoir si le montant de CHF 141'000.- correspond à un financement permettant d'aller jusqu'à la fin des travaux ou si d'autres montants devront encore être financés. M. Pascal Agassis répond que ce montant permettra de terminer les travaux sur la parcelle communale agricole n° 82.

M. Joaquim Vez demande s'il existe une obligation de valoriser les terres et, le cas échéant, de faire valoir cet argument afin de bénéficier d'une aide supplémentaire. M. Pascal Agassis répond que non car la revalorisation des terres n'existait pas jusqu'à présent. Il s'agit du premier chantier de valorisation. M. Thierry Salzmann intervient pour expliquer qu'il existe une loi mais pas de cadre légal pour l'appliquer. Ce thème est en discussion auprès des autorités compétentes. Le but serait de pouvoir obliger les chantiers à remettre en valeur les couches qui ont une valeur agronomique.

Mme Nicole Oulevay constate que ce chantier génère beaucoup de poussière dans le village par temps sec et craint une dégradation des chaussées par les divers véhicules impliqués dans le cadre de ces travaux. De plus, compte tenu de la situation financière liée à ce projet, elle aimerait savoir si les terrains appartenant à la commune sont les seuls à profiter de cette installation ou si des particuliers peuvent aussi en bénéficier. Le cas échéant, elle demande s'il existe des moyens de récupérer de l'argent en vendant les services de cet aménagement à des particuliers ou en taxant de manière plus importante les personnes qui amènent les gravats. M. Pascal Agassis explique que le prix du marché est dicté par les décharges de la région. Il ne serait pas judicieux de taxer de manière plus importante les personnes qui transportent la terre car compte tenu des marges dérisoires qu'elles ont, elles risqueraient de ne plus fournir les matériaux nécessaires à ce chantier. Pour terminer, M. Pascal Agassis explique que, dans la seconde partie du projet, des bordiers se trouvant entre deux parcelles communales seront probablement approchés, ceci en fonction de la situation financière du projet.

M. Jean-Michel Viguerat veut s'assurer qu'un appel d'offres a bien été fait au début du projet, soit en 2018. M. Pascal Agassis explique que plusieurs essais ont été effectués avec différentes sociétés avant de débuter avec le procédé en cours actuellement. Les premiers essais n'ont pas été approuvés par le canton car les résultats n'étaient pas satisfaisants. Après un essai avec une autre société, l'entreprise DynaEcoSol a été choisie, notamment car il s'agissait de la seule entreprise équipée pour effectuer ces travaux. M. Jean-Michel Viguerat demande comment l'estimation de CHF 12.-/m³ a été faite vu que cela ne s'est pas avéré rentable finalement. M. Pascal Agassis explique que ni la Municipalité ni la société DynaEcoSol n'avaient de chiffres de référence étant donné que ce projet est précurseur. M. Jean-Michel Viquerat demande quelle sera la position de la Municipalité si l'entreprise DynaEcoSol revenait en fin d'année en expliquant à nouveau que le montant alloué n'est pas suffisant. Il aimerait savoir quelles sont les garanties que la commune de Bavois a en sa possession. M. Pascal Agassis répond que la commune a un devis signé par l'entreprise DynaEcoSol. M. Jean-Michel Viguerat est sceptique par rapport à cette garantie qui lui semble faible et demande comment cela se passera si les travaux s'arrêtent par manque de liquidité de l'entreprise DynaEcoSol. M. Thierry Salzmann intervient pour dire que le devis fait foi. Il ajoute qu'il n'y aura pas de surcoût et que la facture sera payée uniquement si les travaux sont effectués. M. Jean-Michel Viguerat ne remet pas en question l'utilité de ces travaux mais, compte tenu de l'investissement, il se demande si la commune pourrait appliquer des tarifs de location plus élevés afin d'encaisser plus d'argent. M. Thierry Salzmann explique que la commune touche environ CHF 94'000.- annuellement pour la location des terrains. L'investissement proposé ce soir de CHF 141'000.- ne représente finalement même pas une année de location, une fois celles-ci encaissées. M. Jean-Michel Viguerat ne comprend pas pourquoi l'Etat n'aide pas de manière plus conséquente la commune de Bavois dans le cadre de ce projet étant donné que l'Etat a justement imposé certains critères.

M. Cédric Martin demande si la réfection des chemins en béton situés à proximité du chantier de l'entreprise DynaEcoSol sera mise au budget des prochaines années. M. Pascal Agassis informe que la Municipalité a constaté des dégâts sur les chemins en béton lorsque des camions les empruntent. L'entreprise DynaEcoSol ne circule qu'avec des tracteurs et la répartition de la charge se fait sur d'importantes largeurs. Bien que les chemins en béton soient plus sollicités qu'avec des convois agricoles habituels, cela reste une utilisation de type agricole et les chemins n'ont pas montré de faiblesse. Par conséquent, aucun montant n'est prévu au budget pour la réfection de ces chemins.

M. Joris Carel revient sur la dernière intervention de M. Jean-Michel Viquerat et demande si un député du Grand Conseil a été approché afin de faire évoluer les choses. M. Pascal Agassis explique que la Municipalité avait voulu organiser une séance avec notamment, M. Leuba et M. Brand du service de l'agriculture, mais celle-ci n'a jamais eu lieu car aucune réponse n'a été obtenue malgré plusieurs relances.

M. Steven Oulevay demande si, après la fin des travaux sur la parcelle communale agricole n° 82, il ne serait pas plus judicieux d'attendre 2 ou 3 ans que les structures se mettent en place pour le financement avant de continuer ou si, au contraire, il serait plus judicieux d'enchaîner vu que les installations seront encore en place. M. Pascal Agassis explique qu'il est préférable d'enchaîner les travaux car, entre-temps, une directive pourrait avoir été créée et ce projet précurseur pourrait devenir moins intéressant si d'autres communes se mettent à faire la même chose.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Décision : le Conseil communal décide :

- d'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux. 3 abstentions
- de financer ces travaux par un emprunt de CHF 141'000.- auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions. 1 contre / 3 abstentions
- d'amortir cet emprunt sur 10 ans. 4 abstentions
- d'amortir comptablement ce montant sur 10 ans. 3 abstentions
- de décharger la commission de gestion et finances de son mandat. 4 abstentions
- de décharger la commission adhoc de son mandat. 4 abstentions

10. Changement de système informatique

Le préavis municipal ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Alberto de Pascali pour la lecture des conclusions de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Alberto de Pascali pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Joris Carel est conscient que la commune ne dispose pas de beaucoup de temps pour changer son système informatique et que la transition pourrait être facilitée si une collaboration avec le prestataire recommandé est choisie étant donné que les différents intervenants se connaissent mais malgré cela, il aimerait savoir si d'autres offres ont été proposées à la Municipalité. M. Thierry Salzmann répond qu'un prestataire est effectivement pressenti mais 3 offres différentes sont parvenues à la Municipalité et celles-ci vont être analysées très prochainement.

M. Jean-Michel Viquerat demande si M. Vaillant a créé le programme informatique uniquement pour la commune de Bavois ou si d'autres communes ont été fournies par ce prestataire. De plus, il aimerait savoir si M. Vaillant a créé le système depuis une base connue ou pas. M. Thierry Salzmann explique que M. Vaillant a complétement élaboré le programme lui-même et fourni plusieurs communes. Toutefois, en raison des exigences toujours plus contraignantes du Canton auprès des programmeurs informatiques, M. Vaillant a décidé de tout arrêté.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Décision : le Conseil communal décide :

- d'accepter le changement des applications métiers et du prestataire pour le serveur à distance.
 1 abstention
- de le financer par la trésorerie courante. 1 abstention
- de prévoir un amortissement comptable sur une durée de 6 ans. 1 abstention
- de décharger la commission de gestion et finances de son mandat à l'unanimité

11. Propositions individuelles

Le président informe n'avoir reçu aucune proposition individuelle écrite.

M. Steven Oulevay souhaite que les plans des mises à l'enquête soient mis à disposition sur le site internet de la commune afin de pouvoir en prendre connaissance sans devoir se déplacer au bureau de l'administration communale et ainsi gagner en flexibilité. M. Thierry Salzmann répond que cela serait envisageable pour les plans qui sont au format numérique mais pas pour le dossier complet, notamment en raison du volume que cela représenterait. Mme Carole Pose, secrétaire municipale, explique que le site internet est relativement limité quant au nombre de pages qui peuvent y être insérées (limite d'hébergement).

M. Daniel Schwab demande des nouvelles du projet éolien de Bavois. M. Julien Burnens, municipal, reconnait qu'il y a eu peu de communication à ce sujet ces derniers temps et ceci en raison de la pandémie de Covid-19. Il informe que le CoPil a été convoqué cet été pour discuter de la préparation d'un communiqué de presse qui va être fait prochainement. Un rendez-vous est fixé cette semaine avec des ONG pour discuter du layout. Suite à cela, un examen préliminaire aura lieu au niveau du canton. Dès l'obtention de la prise de position du canton, un communiqué de presse suivra. M. Daniel Schwab demande de quelles ONG il est question. M. Julien Burnens répond qu'il s'agit notamment de Pro Natura, du WWF et de la fondation Franz Weber. M. Daniel Schwab est d'avis que la Municipalité élude certaines informations au Conseil communal car, à ce jour, elle devrait être en train de soumettre au canton un document relatif à l'examen préliminaire. M. Julien Burnens répond que l'examen préliminaire est en cours de discussion avec le canton. Une réunion avec le CoPil aura lieu le 30 septembre 2020 à ce sujet. M. Daniel Schwab a une deuxième question. Il revient sur les dires du CoPil lors de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2019 concernant la consultation populaire. M. Daniel Schwab demande d'organiser cette consultation rapidement, ceci afin d'éviter de continuer à engager des frais sans connaître l'avis de la population. Il rappelle que cette consultation a déjà été promise depuis 9 mois. Il cite à titre d'exemple la commune de Penthéreaz qui a organisé cette consultation en l'espace de quelques jours, en octobre 2019. M. Daniel Schwab souhaite maintenant savoir quand est-ce-que la consultation aura lieu. M. Julien Burnens propose d'en discuter au sein du CoPil et au sein de la Municipalité afin de revenir avec une proposition concrète de date à la prochaine séance du Conseil communal.

12. Divers

M. Joris Carel revient sur le projet d'extension du collège et sur le fait que ce projet a été mis en suspens suite au départ de la directrice. Il pense que le besoin d'extension est toujours présent et aimerait savoir en quoi le changement d'une directrice peut compromettre un projet qui a déjà coûté à la commune. M. Jérôme Harmel explique qu'un entretien avait eu lieu avec l'ancienne directrice de l'école. Celle-ci souhaitait développer le collège de Bavois. Suite à son départ, un entretien a eu lieu avec la nouvelles directrice. Cela a mis du temps car il a fallu plusieurs mois pour qu'une nouvelle directrice soit nommée.

Lorsque la Municipalité a évoqué le projet qui était en cours avec l'ancienne directrice, la nouvelle directrice a demandé à ce que je projet soit mis en suspens pour le moment. D'après M. Jérôme Harmel, ce sujet sera inévitablement à reprendre d'ici 2-3 ans en raison de l'évolution démographique de Bavois. M. Thierry Salzmann informe d'ores et déjà que l'étude menée a permis de se rendre compte de la faisabilité du projet d'extension. Mme Nicole Oulevay prend la parole pour dire qu'elle espère que la nouvelle directrice ne sera pas la seule à avoir son mot à dire. L'ASAICE devra aussi être consultée. Mme Mélanie Crausaz rassure Mme Nicole Oulevay en l'informant qu'un CoDir de l'ASAICE est en place et que des débats ont lieu notamment concernant ce sujet. Toutefois, il est aussi question de limiter les coûts et plus précisément les coûts liés au transport. Le fait d'agrandir le collège de Bavois trop rapidement et d'amener des élèves des autres communes afin de remplir les nouvelles classes engendrerait d'importants frais de transport. De plus, certaines classes ferment dans d'autres collèges. C'est donc avec précaution que le sujet de l'ouverture de nouvelles classes est traité. M. Joaquim Vez relève que les coûts liés au transport étaient déjà connus du temps de l'ancienne directrice. Mme Mélanie Crausaz répond qu'une étude démographique avait été réalisée par l'ancienne directrice. Compte tenu des résultats et des nouvelles constructions à Bavois, cette dernière pensait qu'il allait y avoir suffisamment d'élèves de Bavois pour remplir les classes, ce qui n'est finalement pas le cas actuellement.

M. Eric Pantet demande si la personne qui sera assermentée pour le contrôle du stationnement dans le village sera aussi habilitée à s'occuper des voitures qui encombrent le bas du village et surtout si elle osera le faire car il devient parfois difficile de croiser à deux voitures sur la route en raison des voitures qui sont parquées sur le trottoir. M. Thierry Salzmann confirme que la personne qui va être assermentée sera habilitée à le faire car cela fait partie de son cahier des charges. M. Eric Pantet remercie pour la réponse et relève que des voitures sont aussi souvent parquées sur les places de parc en zone blanche qui appartiennent à la commune (vers l'église et le préau notamment) durant plusieurs jours. Il demande donc si cela est voulu par la commune ou s'il serait possible d'instaurer une limitation du temps de parcage. M. Thierry Salzmann explique que ce sujet a été discuté à maintes reprises au sein de la Municipalité. Malheureusement, aucune solution adéquate n'a été trouvée sans pénaliser les utilisateurs corrects de ces places de parc mises à disposition. M. Hans Hügli demande s'il serait envisageable de distribuer des vignettes de parcage (stationnement prolongé) afin de savoir à qui appartiennent ces voitures. Ceci permettrait d'éviter que le garagiste qui se trouve au bas du village mobilise les places de parc publiques. M. Thierry Salzmann répond que les places de parc sont également utilisées par des personnes du village qui habitent dans d'anciennes constructions qui ne sont pas équipées de places de parc privées. De plus, il n'est pas certain que les vignettes soient autorisées sur des zones blanches. M. Olivier Agassis rappelle que ces places sont sur le domaine public. Par conséquent, la commune n'a pas le droit de louer des places ni de distribuer des vignettes. Il évoque la limitation instaurée sur les places de parc du cimetière qui elles sont sur une parcelle communale. M. Eric Pantet précise qu'il ne demande pas une limitation de 1 heure ou 2 heures mais plutôt une limitation permettant quand même aux habitants qui ne sont pas au bénéfice d'une place de parc privée de parquer leurs véhicules sans problème. Son but est d'éviter le stationnement continu de certaines voitures durant plusieurs jours de suite. M. Steven Oulevay explique qu'il existe une solution consistant à attribuer un nombre de macarons par ménage et ceci pour assurer une utilisation plus équitable des places de parc au sein du village. M. Eric Pantet n'est pas favorable à un système de macarons car il trouve que celui-ci n'est pas adapté lorsque des personnes viennent rendre visite à des habitants du village. Il insiste donc sur un système de limitation du temps de parcage.

M. Joris Carel demande ce qu'il en est du plan général d'affectation (PGA) révisé qui doit être rendu pour juin 2021. M. Julien Burnens explique que le règlement de la police des constructions est en cours d'élaboration. Concernant l'ensemble du projet de la révision du PGA, le délai imparti a été repoussé par le Conseil d'Etat.

M. Joris Carel demande si une présentation de l'état actuel est prévue en attendant. M. Julien Burnens répond que la commission d'aménagement du territoire va être consultée prochainement concernant le règlement de la police des constructions. Suite à cela, une présentation pourra être faite au Conseil communal, probablement au printemps prochain.

M. Julien Burnens profite d'avoir la parole pour revenir sur la demande de M. Schwab concernant le projet éolien (point 11 « Propositions individuelles » de ce procès-verbal). M. Julien Burnens a repris entre-temps le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2019 et aimerait préciser une chose. Le CoPil et la Municipalité sont favorables à l'ouverture du vote à la population mais pas sur un projet vide. Ils attendent d'avoir un projet et un dossier complet. Lorsque cela sera le cas, un préavis municipal sera rédigé et le Conseil communal pourra proposer d'ouvrir le vote à l'ensemble de la population, si souhaité. Bien qu'il fût indiqué dans le procès-verbal du 10 décembre 2019 que le projet sera plus abouti d'ici environ une année, le projet a pris 6 mois de retard en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19.

M. Jérôme Harmel explique que la Municipalité a reçu des demandes de citoyens souhaitant accéder à l'église. Une boîte contenant la clé de l'église va être fixée à l'extérieur de celle-ci. La boîte pourra être ouverte au moyen d'un badge pouvant être obtenu à l'administration communale. Après utilisation, la clé devra être remise dans sa boîte et le badge rapporté à l'administration communale.

La parole n'est plus demandée.

M. Thierry Salzmann remercie pour les décisions prises ce soir et pour avoir consacré autant de temps pour la commune.

Le président remercie pour les débats nourris, donne rendez-vous au mardi 8 décembre 2020 pour la dernière séance de l'année et informe que l'assemblée de commune (séance de présentation en relation avec les élections communales) aura lieu le mardi 1^{er} décembre 2020.

La séance est levée à 22h31.

Norbert Oulevay Président CONMUNAL *

Arianna Karlen Secrétaire

Karlen